



Un pays à faire rêver



J
A
N
V
I
E
R



2
0
1
3



Sommaire	
- Règlement sur le drapeau	2
- Stimuler la fierté d'appartenance	3
- Janvier, la taxe foncière	4
- Monorail Sherbrooke-Montréal	5
- Faits divers, naissances, citations	6
- On n'est jamais si bien servi	7
- Québec français recule	8
- Président Impératif français	9
- Description du logo	10

Le journal des souverains de coeur

www.souverainetelasolution.com

Vol. 12 No. 1

Souveraineté La Solution inc.

Règlement sur le drapeau du Québec

Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec

1. À titre d'emblème national, le drapeau du Québec doit être déployé de façon officielle par une institution publique ou un établissement relevant de l'Administration gouvernementale afin d'identifier son appartenance à cette dernière.
2. Ainsi, le drapeau du Québec doit être déployé sur les édifices des organismes dont l'Assemblée nationale nomme les membres et sur les édifices des personnes nommées par celle-ci. Est considérée comme un organisme de l'Administration gouvernementale, une personne nommée et désignée par le gouvernement ou par un ministre, avec le personnel qu'elle dirige, dans le cadre des fonctions qui lui sont attribuées par la loi, le gouvernement ou le ministre.
3. Le drapeau du Québec doit être déployé sur les édifices des organismes municipaux.
4. Le drapeau du Québec doit être déployé sur les édifices utilisés à des fins scolaires. Il doit aussi être déployé en tout autre lieu où un organisme visé par le présent article déploie sa bannière.
5. Le drapeau du Québec doit être déployé sur les édifices des organismes du secteur de la santé et des services sociaux.



Avis

Un drapeau du Québec arboré avec fierté à l'extérieur de votre résidence serait de mise en guise de remerciement à tous les citoyens du Québec qui ont contribué par leurs taxes à toutes les formes de subventions, exemple: rénovation de logement ou de maison à des fins familiales, vente de terrains à \$1.00 pour des compagnies, pourcentage de salaire payé, etc.



Souveraineté La Solution inc.

Chronique politique

Stimuler la fierté d'appartenance au pays du Québec et aider notre industrie forestière.

Que toutes les classes d'écoles, primaire, secondaire, cegep ou collégial, universitaire, aient un drapeau 36" x 54 " avec fleur de lys et basse en M.D.F.

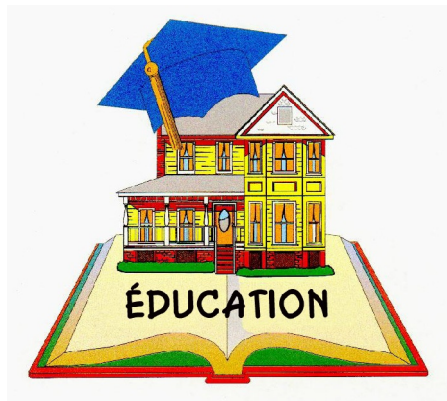
BUT VISÉ

Stimuler la fierté d'appartenance à leur pays le Québec et la reconnaissance de l'acharnement, de sacrifices, labeurs, d'abus de toutes sortes, que nos ancêtres ont subi pendant plus de 450 ans pour que nous ayons notre pays aujourd'hui.

- 1- Fierté d'appartenance à son pays.
- 2- Aider notre industrie forestière.
- 3- L'emploi.
- 4- L'économie en général.
- 5- L'investissement.
- 6- Notre social.
- 7- Le tout basé sur l'environnement.



Faire participer le peuple du Québec à l'essor de son pays en faisant un concours qui présenterait des sujets innovateurs pour le pays du Québec au niveau de tous les secteurs scolaires: primaire,



secondaire, collégial et universitaire; pour un premier, deuxième et troisième prix par niveau. Les gagnants seront publiés dans tous les grands quotidiens, une soirée de remise de prix suivra pour honorer les écoles gagnantes.



Souveraineté La Solution inc.

Janvier, la taxe foncière

Au début de chaque année, la taxe sur la propriété arrive avec son lot de discordes et un sentiment que nous sommes plus pauvres et c'est vrai. Nos élus se distinguent par leurs calculs pour camoufler leur incompétence.

Un examen de votre compte de taxes foncières (propriété) s'impose. Un compte de taxes de \$1000.00 pour une évaluation de \$100000.00 à \$1.00 du \$100.00 d'évaluation, les villes ou municipalités figurent le taux d'évaluation selon les règles actuellement en vigueur. Ce calcul aurait pu être corrigé ou modifié si le gouvernement avait porté attention à la proposition de la page 21 du mémoire d'André Desnoyers, déposé le 24 février 1995.

Les municipalités, villes, etc., sont en mesure d'abaisser le taux du \$100.00 brut d'évaluation tout en augmentant votre facture de taxes. Pour connaître votre augmentation de la facture en pourcentage, il faut tout simplement faire la différence entre la facture triennale actuelle, moins la facture triennale passée; la différence divisée par le montant de la facture triennale passée vous donnera le pourcentage d'augmentation.

Mais selon la proposition dans le mémoire déposé le 24 février 1995, les municipalités et villes ne devraient pas prendre une propriété, qui s'est vendue plus de 7% de sa dernière évaluation, comme secteur de voisinage pour fin d'évaluation de propriété, seulement sa dernière évaluation majorée de 7% ou un montant dicté par la régie.

Voici la proposition du mémoire:

Que le gouvernement fasse une réforme de l'évaluation des propriétés, exemple 7% d'augmentation toute construction, agrandissement, rénovation, ou amélioration en sus. Toute vente dépassant le montant fixé par la régie sera jugée spéculation, donc non retenue pour fin d'évaluation pour secteur du voisinage. Ce faisant, chaque municipalité se verrait limitée à une hausse des dépenses de l'ordre en % accepté. Si un projet dépasserait cette hausse, la municipalité serait dans l'obligation d'avertir ses contribuables, par écrit en leur demandant dans un délai raisonnable, la permission d'emprunter la somme manquante.

Sans cette permission, la municipalité devrait abandonner son projet. Si la demande est acceptée, la part prêtée par tout contribuable porterait intérêt ou déduction d'impôt.



Le Prof de l'Ordi
COURS PRIVÉS
PRIVATE COURSES
Jean Luc Messier
450-263-1040

Vous pouvez voir le mémoire complet d'André Desnoyers, déposé le 24 février 1995, sur le site de la compagnie Souveraineté La Solution inc., à l'adresse: www.souverainetelasolution.com menu Documents, section mémoire.

Souveraineté La Solution inc.

Chronique politique

Projet de monorail suspendu Sherbrooke-Montréal: les élus de l'Estrie intéressés

Publié par Marie-France Martel pour (Estrie) 107,7 Estrie le lundi 19 novembre 2012 à 14h57.

Le projet de monorail suspendu qui relierait Sherbrooke à Montréal a été présenté à une vingtaine d'intervenants de l'Estrie lundi, dont plusieurs maires et préfets.

Le coordonnateur du projet, Jean-Paul Marchand de TrensQuébec leur a fait part notamment des avantages d'un tel projet et de la technologie requise.

Ce projet nécessiterait des investissements de près d'un milliard de dollars et le gouvernement du Québec sera sollicité pour de l'aide financière.

Le ministre responsable de l'Estrie, Réjean Hébert croit qu'il faut trouver des solutions pour désenclaver la région par rapport à Montréal et Québec, car les transports sont difficiles entre Sherbrooke et la métropole et cela le sera encore plus avec la réfection du pont Champlain au cours des prochaines années.

Le maire de Sherbrooke Bernard Sévigny et le président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, Maurice Bernier, se sont dits intéressés par le projet de monorail suspendu et font un lien avec le développement de l'aéroport.

Toutes les régions du Québec seront desservies par un monorail, sur une base de vingt ans à partir de la déclaration d'indépendance.

Qu'attendent les villes de Magog, Granby, St-Jean, et Longueuil pour faire un tracé de leurs villes station? Elles ont reçu un courriel de Souveraineté La Solution inc. en ce sens.



IMPRESSIONS

- Imprimerie commerciale
- Photocopie en noir, -Numérique couleur
- Assemblage de documents spirale et boudin
- Plastification
- Formule continu
- Faire-part
- Déchiquetage de documents
- Publicité par l'objet:
<http://graphico.tech.promocan.com>

450 263-8719
graphico.tech@videotron.ca

TOUT SOUS LE MÊME TOIT
318, rue Sud, Cowansville

ENSEIGNES imprimées en couleur
directement sur LA SURFACE RIGIDE

- Lettage de vinyle
- Enseignes, Véhicules, Bannières
- Lettage de styromousse (foam)
- Produits de plexiglass
- Sérigraphie, -Broderie
- Impression vinyle sur vêtements

450 263-6515
graphico.techsg@videotron.ca

Télé.: 450 263-7227

Souveraineté La Solution inc.

Faits divers

1959

2 janvier

L'U.R.S.S. lance sa première fusée lunaire (Luna 1) qui deviendra le premier satellite artificiel de notre satellite naturel.

1957

3 janvier

La première montre à pile est lancée par Hamilton Watch.

1977

3 janvier

Naissance d'Apple, la marque à la pomme de Steve Jobs et Steve Wozniak.

1889

5 janvier

Le mot "hamburger" est utilisé dans un journal de Washington pour désigner un bifteck consommé en grande majorité par les immigrants allemands originaires de la région de Hambourg. Il n'est pas encore haché et agrémenté d'oignon et de poivre, ... ma ça viendra.

1895

5 janvier

Le physicien Wilhelm Röntgen découvre les rayons X.

1838

6 janvier

Première démonstration publique du télégraphe par Samuel Morse à Morristown, aux U.S.A.

1610

7 janvier

Galilée découvre les 4 premiers satellites de de Jupiter : Io, Europe,

Ganymède et Callisto. Depuis, on en dénombre 63.

1714

7 janvier

Henry Mill dépose le brevet de la première machine à écrire.

2000

7 janvier

Stupéfiante découverte dans une bibliothèque de Vienne : ce texte vieux de 1 900 ans, serait l'épître de Saint Paul aux Hébreux. Ce papyrus est mis sous verre pour être présenté au public à la bibliothèque nationale.

1889

8 janvier

Herman Hollerith dépose le brevet de la machine à calculer électrique.

1693

10 janvier

Construction du premier palais épiscopal à Québec

1904

10 janvier

Inauguration du chemin de fer Grand Nord à Montréal

1910

10 janvier

Henri Bourassa fonde le journal Le Devoir

1949

10 janvier

La maison de disque RCA lance le 45 tours, un disque en vinyle qui fait de une rotation de 45 tours par minute.

Ils sont nés

1969

3 janvier

Michaël Shumacher, pilote.

1809

4 janvier

Louis Braille à qui on doit l'alphabet du même nom pour les aveugles.

1855

5 janvier

King Camp Gillette, inventeur des rasoirs à lames interchangeables en 1895.

1839

7 janvier

Jean Louis Daguerre, inventeur de la photographie.

1924

10 janvier

Ludmilla Chiriaeff, danseuse, chorégraphe, professeur, Membre de l'Ordre national du Québec

Citations

Dis quelquefois la vérité, afin qu'on te croie quand tu mentiras. Jules Renard

Je suis pour l'augmentation du goût de la vie. Jacques Dutronc

La supériorité de la télévision sur la radio: vous n'entendez pas seulement les parasites mais vous les voyez.

Anonyme

Si ce que tu as à dire n'est pas plus beau que le silence alors tait toi. Proverbe Chinois

Souveraineté La Solution inc.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même

Considérant qu'en 1978 la Cour Supérieure du Canada déclara inconstitutionnelles les lois du Manitoba de 1890 abolissant la langue française et celle de 1916, l'éducation en français et ainsi que les lois similaires des autres provinces, mais le tort aux francophones était déjà fait.

Considérant que la Louisiane qui s'étendait du Golf du Mexique, de chaque coté de la rivière Mississippi et jusqu'aux montagnes rocheuses du Canada avait été découverte par des Français et nommée au nom du roi de France et aujourd'hui réduite à sa simple expression d'état (E.U) et que l'éducation en français y avait été bannie. Le français parler était interdit dans les classes et les cours d'école. Le parler français, après plusieurs années, est restauré dans cet état mais le tort était déjà fait.

Considérant que seul le Québec, dans toutes les Amériques, est la seule région ou la langue française est parlée, écrite et enseignée à plus de 80% de son peuple, sur 8 millions de population, qui vit en français et que le fédéral (gouvernement du Canada) par son immigration a outrance de gens ne parlant pas français menace d'extinction ce peuple.

Considérant que nous payons vos salaires, pensions, primes de départ, dédommagements divers, etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations des édifices parlementaires, nous avons le droit et privilège de vous suggérer fortement cette démarche à suivre:

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'implanter, dès la saison scolaire (2012-2013) un programme intensif obligatoire du français à partir du 1er janvier de chaque année scolaire jusqu'à la fin de session, et ce dès la troisième année du primaire dans les toutes écoles non francophones du Québec et ce jusqu'au cinquième secondaire inclusivement.

Que le gouvernement modifie la loi 101 au chapitre de l'accessibilité à l'école pour le changement qui s'impose donc: tous les enfants nés et qu'un des parents a fait son école en totalité ou en partie en français, cet enfant de neuf ans et moins né de cette union doit obligatoirement aller à l'école française.

Référence:

1890 La législature du Manitoba supprime la langue française comme langue officielle de la province.

1916 La loi Thornton abolit l'éducation en français.

1978 La loi de 1890 abolissant le français comme langue officielle de la province est jugée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada. Mais le dommage était fait.

Nombre d'impressions sur le net
pour décembre: plus de 426577

Pages vues sur le blogue : Nation-Unie.org

(1033) au 31 décembre 2012

* Visiteurs en provenance du **Québec**: (663)

* **Canada**: (56) de 4 provinces * **Pays**: (314)
de 78 pays

Pages vues sur le site: www.souverainetelasolution.com

(690) au 31 décembre 2012

* Visiteurs en provenance du **Québec**: (628)

* **Canada**: (2) de 1 province * **Pays**: (60) de 4 pays.

Souveraineté La Solution inc.

Le Québec français recule sur tous les fronts



Michel Dion

4 décembre 11:24

Un texte de novembre 2011, mais toujours d'actualité :

Il faudrait être lâche ou de mauvaise foi pour ne pas admettre que le Québec français recule sur tous les fronts.

Des anglophones unilingues sont nommés à des postes de juge, de vérificateur, de cadre à la Caisse de dépôt. L'affichage illégal est partout. Notre poids parlementaire chute à Ottawa. Mais tout cela n'est que la pointe de l'iceberg. Les serveurs de restaurant sont maintenant insultés dans leur dignité quand le client exige d'être servi en français.

Chez ceux que cela préoccupe encore, le réflexe premier sera de blâmer nos dirigeants. Et il est vrai qu'il y a beaucoup de blâmes à distribuer.

Jean Charest est génétiquement indifférent à cette question. Christine St-Pierre est la ministre affectée au dossier linguistique la plus avachie et peureuse depuis le pathétique Guy Rivard en 1985.

L'Office de la langue française devrait être rebaptisé Orifice de la langue française tellement il consent à subir les derniers outrages avec placidité. Et si vous comptiez sur Stephen Harper ou les poteaux québécois du NPD pour défendre le français, votre naïveté est une maladie incurable.

Tout cela est aussi possible en raison de la complicité active ou passive de la population. Mais si nous sommes tous des cocus dans cette histoire, il y a quand même différentes façons de l'être.

Il y a d'abord le cocu innocent, qui ne se rend compte de rien, qui croit que sa femme est réellement partie se faire masser. La grande majorité de la population entre dans cette catégorie.

Il y a ensuite le cocu content, qui a totalement intégré le logiciel du multiculturalisme et de la mondialisation. Pour lui, l'anglicisation du Québec vient avec la modernité et l'ouverture. Elle permet d'accéder à un stade supérieur de sophistication et seuls des dinosaures pourraient penser autrement.

Il y a aussi le cocu dépressif. Dans une récente chronique («Du Canadien à la Caisse», 16 novembre) qui ne risque pas de figurer dans ses 1000 meilleures, Patrick Lagacé, habituellement si perçant et que j'aime tant, incarnait cette attitude invertébrée. C'est celle du cocu qui va se soûler au bistrot en pleurnichant.

Il y a également le cocu pervers, qui participe avec délectation à sa propre humiliation. C'est le gars qui aime regarder sa femme se faire baiser par un autre. Cynique et manipulateur, il justifie tous les reculs au nom de la bonne entente parce qu'il craint qu'une crise linguistique ranime la flamme nationaliste.

Il y a enfin le cocu enragé, qui veut que ça cesse, qui se retient pour ne pas commettre l'irréparable, qui se bat pour retrouver sa dignité perdue. Combien en reste-t-il de ceux-là au Québec ?

Au cœur du recul actuel, il y a notre refus de voir et de nommer l'éléphant dans le salon. Cet éléphant est la dimension PO-LI-TI-QUE et collective de la question linguistique.

Si un peuple dort au gaz, s'il vote contre ses propres intérêts, s'il rate tous ses grands rendez-vous avec l'Histoire, s'il pense que fuir ses responsabilités n'a jamais de conséquences, tous ceux qui se fichent de lui en prendront bonne note. Et cela donnera ce qu'on voit en ce moment...

Souveraineté La Solution inc.



Jean-Paul Perreault
Président Impératif français
Recherche et communications

5 décembre 20:55

COREM : UN AUTRE SYMPOSIUM qui se tiendra au Québec demander par le Canada, appuyé et financé par le gouvernement du Québec! mais ne sera pas en Français.

Le Symposium sur le bouletage du minerai de fer qui se tiendra du 29 septembre au 2 octobre 2013 dans la capitale nationale du Québec ne sera pas en français.

Dans le site Web, on découvre que le gouvernement du Québec par ses ministères québécois des Ressources naturelles et de la Faune et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation financent avec l'argent des Québécois et des Québécoises ce symposium où le français est ignoré, banalisé et infériorisé, et que le gouvernement du Canada, par Développement économique Canada, contribue aussi à ce mépris de la société québécoise.

Dimanche, 09 décembre 2012 12:12

REFONTE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Réactions d'Impératif français au projet de loi

Impératif français reconnaît les efforts déployés par la ministre responsable de la Charte de la langue française, Mme Diane De Courcy, ainsi que par le gouvernement de Mme Marois, pour redonner au français son statut de langue officielle du Québec. Les points suivants illustrent cette volonté de renforcer la Charte :

- Interdire l'exigence systématique de l'anglais pour travailler au Québec;
- Instaurer des mesures de francisation pour les entreprises de 26 à 49 employés;
- Mettre en place des épreuves de français pour les élèves anglophones des niveaux secondaire et collégial;

Toutefois, Impératif français croit que cette nouvelle mouture de la Charte n'atteindra ses objectifs que si le gouvernement accompagne sa réglementation de mesures musclées pour envoyer un message clair et sans ambiguïté, à savoir que toute personne qui vit ou choisit de vivre au Québec choisit de vivre en français. Dans cette perspective, Impératif français demande à l'égard des entreprises qui contreviennent à la loi des mesures coercitives telles que la perte de subventions, la perte de contrats, des amendes significatives et davantage de poursuites judiciaires. De plus, Impératif français s'attendait à trouver des mesures plus contraignantes pour les micro-entreprises qui sont souvent des entreprises de service, et ce, afin que ces entreprises réalisent l'obligation qui leur est faite d'offrir des services en français. Fort de son expérience sur le terrain, Impératif français pose la question suivante : Quels seront les « nouveaux » outils dont disposera l'Office québécois de la langue française pour faire respecter la Charte dans son intégralité?

Enfin, le président d'Impératif français, Jean-Paul Perreault, déplore que le projet de loi ne contienne pas les mesures essentielles pour enrayer l'anglicisation du système scolaire francophone en abandonnant, par exemple, les cours intensifs d'anglais en sixième année, l'enseignement de l'anglais dès la première année et en supprimant de manière définitive les écoles passerelles.

À titre de défenseur reconnu de la langue française au Québec, Impératif français continuera à remplir son rôle de vigie avec fermeté et détermination et participera à toutes les tribunes, dont la commission parlementaire itinérante, pour faire en sorte que le français, langue officielle du Québec, soit la langue pour vivre et travailler en français au Québec.

Souveraineté La Solution inc.

DESCRIPTION DU LOGO DE LA COMPAGNIE SOVERAINETÉ LA SOLUTION INC..

Identification du peuple québécois



Flèche qui indique l'endroit sur le continent où le peuple québécois existe



Pictogramme des continents et de la calotte polaire





Pictogramme de la terre



Les deux mains représentent l'Organisation des Nations-Unies qui représente plus de 193 pays et plus de 6 milliards de population



Le vert signifie l'environnement partenaire égal avec tous les projets des humains.

 Souveraineté la Solution COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI C.P. 313, Cowansville (Québec) J2K 3S7		Tél., téléc.: 450-293-3562 <input type="checkbox"/> ADHÉSION <input type="checkbox"/> FINANCEMENT <input type="checkbox"/> SYMPATHISANT <input type="checkbox"/> NON-MEMBRE		N° DE M.S.N. SI CONNU MUNICIPALITÉ SECTEUR SECT. VOTE	
NOM DE FAMILLE		PRÉNOM		REMARQUES:	
ADRESSE		APP.			
LOCALITÉ		CODE POSTALE			
TÉL. DOMICILE	TÉL. TRAVAIL	M.S.			
DATE DE NAISSANCE	SEXE	1 <input type="checkbox"/> SYMPATHISANT 2 <input checked="" type="checkbox"/> X5 L'AN 3 <input type="checkbox"/> MEMBRE <input type="checkbox"/> X10 L'AN			
PROFESSION, SI ÉTUDIANT, INDIQUEZ L'INSTITUTION		FINANCEMENT			
X SIGNATURE DU M.S.N.		<input type="checkbox"/> FINANCEMENT <input type="checkbox"/> COMPTANT <input type="checkbox"/> CHÈQUE <input type="checkbox"/> NOMBRE		\$ \$ TOTAL \$	
SIGNATURE DU SOLICITEUR		DATE		 www.souverainetelasolution.com courriel: souverainetelasolution@yahoo.ca	
COMTÉ		DATE		REÇU NO 341 NO= M.S.N.	
COPIE DU M.S.N.					